



Décembre 2009

Axe 4 : Vie sociale et solidarités

Diagnostic technique

Document provisoire

Besoins de première nécessité

Culture

Patrimoine

Accès à l'éducation et à la formation

Accès à la santé et à une alimentation de qualité

Accès au logement

Solidarités

Services aux familles

Services aux personnes âgées et handicapées

Insertion professionnelle

Participation citoyenne

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	2
Partie 1 : Les besoins de première nécessité.....	4
1 Accès à la culture.....	4
1.1 Contexte territorial	4
1.2 Action publique locale en matière culturelle	4
2 Patrimoine	8
2.1 Éléments du diagnostic territorial	8
2.2 Action publique locale en matière de patrimoine.....	8
3 Accès à l'éducation et formation.....	9
3.1 Éléments de contexte territorial	9
3.2 L'action publique locale en matière d'éducation et de formation	13
4 Accès à la santé et à une alimentation de qualité.....	15
4.1 L'accès à la santé.....	15
4.2 L'alimentation saine et de qualité.....	18
4.3 Organisation de la collectivité en matière de santé : les risques sanitaires et professionnels	20
5. Accès de tous au logement.....	21
5.1. Contexte territorial	21
5.2 Action publique locale en matière d'accès au logement.....	24
Partie 2 : Solidarités	26
1 Services aux familles : petite enfance, enfance, jeunesse, sports et loisirs.....	26
1.1 Enfance et Petite Enfance.....	26
1.2 Jeunesse	28
1.3 Sports et loisirs.....	30
2 Services aux personnes âgées et aux handicapés.....	32
2.1 Les personnes en situation de handicap.....	32
2.2 Services aux personnes âgées.....	35
3 Insertion professionnelle, accompagnement vers l'emploi.....	37
3.1 Contexte territorial	37
3.2 Action publique locale en matière d'accompagnement vers l'emploi.....	38
4 Information et participation citoyenne.....	40

PREAMBULE

L'élaboration du diagnostic, objet du présent document thématique, consiste à établir le bilan de la prise en compte du développement durable dans les politiques publiques, actions et pratiques des collectivités, au regard des cinq finalités du développement durable :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
- Épanouissement de tous les être humains;
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Ce document a été établi sur la base d'échanges et d'entretiens avec des représentants des différents services de la Ville de Pau et de la Communauté d'Agglomération entre le 15 juin et le 31 juillet 2009, la consultation de documents de travail internes à la collectivité et de la bibliographie disponible.

Il a été mis en débat et enrichi au cours de trois réunions du groupe de travail « Vie sociale et solidarités » (composé d'élus, de représentants de services et d'experts) entre septembre et décembre 2009. A l'issue de ces réunions, une première identification et hiérarchisation des enjeux a été proposée. Elle apparaît en encadré à la fin de chaque partie.

Ce diagnostic technique sera soumis en Janvier et février :

- aux commissions d'élus concernées par les sujets abordés ;
- au Conseil de développement qui émettra un avis, dégagera les enjeux prioritaires et fera le lien avec les enjeux repérés à l'échelle du Grand Pau.

Partie 1 : Les besoins de première nécessité

1 Accès à la culture

1.1 Contexte territorial

Dans le cadre d'un travail collaboratif à l'échelle du Grand Pau, le Programme d'Actions Culturel Territorial (PACT) a été élaboré dans l'objectif de favoriser les solidarités entre milieu urbain et milieu rural.

Le diagnostic dressé par le PACT révèle que la majorité des équipements qualifiés de structurant est concentrée sur l'agglomération ou à proximité. En terme d'offre culturelle, c'est la lecture publique qui est la plus dense. L'enseignement artistique est axé principalement sur la musique et les pratiques individuelles. L'offre est peu ouverte sur l'extérieur (absence de projets transfrontaliers, par exemple) et concerne très peu la culture scientifique et technique. Il n'y a pas de scène nationale, comme c'est le cas à Bayonne ou Tarbes. Enfin, un manque de lisibilité de l'offre est remarqué.

Le territoire ne dispose pas d'un vivier d'artistes professionnels important. Cela peut être du au faible nombre de lieux de diffusion et de soutien à la création, comme des résidences d'artistes. Pour autant, existe sur le territoire une production culturelle confidentielle, impossible à quantifier et qualifier à ce jour.

Enfin, aujourd'hui encore, peu de liens sont tissés entre acteurs culturels, c'est à dire entre structures d'enseignements, opérateurs, professionnels et lieux de diffusion. Aucun lien avec le secteur économique n'est repéré, mis à part la fondation d'entreprises Concert'o qui soutient l'activité de l'Orchestre. Par contre, les acteurs culturels travaillent sur le social (tarifs spécifiques, implication de la population dans la réalisation d'évènements, manifestations en direction de publics spécifiques telles que lecture publique et l'Orchestre de Pau Pays de Béarn à la maison d'arrêt, développement de manifestations jeune public dans les bibliothèques et le spectacle vivant...). Toutefois, certains publics restent encore peu touchés tels les handicapés malgré certaines initiatives associatives.

1.2 Action publique locale en matière culturelle

Les politiques culturelles de la Ville de Pau et de l'Agglomération paloise sont en cours d'harmonisation en lien avec la réorganisation des services.

Le développement culturel s'envisage à partir de trois axes complémentaires que sont la **préservation** du patrimoine, la **promotion de la diversité** et la **démocratisation** qui doit permettre un accès du plus grand nombre à la culture.

Depuis sa création, la Communauté d'Agglomération gère les équipements culturels et travaille à la mise en réseau des activités culturelles, par le biais d'une politique contractuelle. Elle soutient également le cinéma d'art et d'essais. Son offre se structure en quatre axes, qui intègrent parfois les finalités du développement durable :

- **la lecture publique**, avec un réseau de 7 médiathèques sur le territoire ; La CDAPP investit aujourd'hui dans la construction de la Médiathèque Intercommunale à Dimension Régionale, construite selon le cahier des charges Haute Qualité Environnementale. Ce site

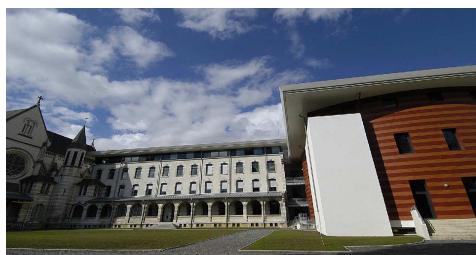
professionnel permettra la mise en place d'un portail numérique des ressources patrimoniales dans le cadre de la banque numérique des savoirs d'Aquitaine.



Projet de Médiathèque A Dimension Régionale, 2008

- **le travail de la mémoire** avec le Service Communautaire d'Archives, aujourd'hui complété par le Pôle Intercommunal Lecture Publique et Archives (PILPA). Un travail de mise en valeur des collections conservées au PILPA est aujourd'hui à réaliser.

- **l'enseignement musical et chorégraphique** avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental Musique et Danse (CRD) à Pau.



École de musique et de danse, 2008

- **le soutien à la création contemporaine** avec le Pôle Culturel Intercommunal sur le site des anciens abattoirs de Billère, qui comprend notamment une résidence d'artistes. La mise en place de ce projet répond à une démarche participative associant les habitants, les artistes et les opérateurs culturels sur la définition du projet d'établissement et sur la participation aux jurys de sélection des appels à projet.

Tous les équipements de la CDA ont mis en place des tarifs adaptés aux différentes catégories de public.

Enfin, l'offre de la CDA est complétée par celles des communes. Neuf écoles de musique municipales ou associatives ainsi que sept bibliothèques sont recensées.

La Ville de Pau est davantage impliquée dans la vie associative via, notamment, l'aide financière aux associations (2 millions d'€ accordés par an au secteur culturel.) Elle travaille avec différents satellites chargés de la gestion d'équipements culturels : la SEM d'exploitation Pau Culture est chargée de la gestion du ZENITH, qui peut accueillir jusqu'à 6500 personnes ; l'office de tourisme gère le Palais Beaumont qui dispose de deux auditoriums de 550 et 200 places pouvant notamment accueillir des concerts. S'ajoutent également le Théâtre Saint Louis, qui peut être loué par les associations de pratique amateur désireuses d'y monter des spectacles, et l'Orchestre de Pau Pays de Béarn. Enfin, deux Musées labellisés « Musée de France », le Musée des Beaux-Arts et le Musée Bernadotte, sont également municipaux, tout comme l'Ecole Supérieure des Arts et de la Communication (ESAC).

Par nature, le développement culturel rejoint les finalités du développement durable, notamment

l'épanouissement individuel et la cohésion sociale. Cela s'illustre dans l'offre culturelle soutenue par la Ville et l'Agglomération : l'Eté à Pau, le travail sur les publics réalisés par l'Orchestre de Pau Pays de Béarn et la scène conventionnée, le développement de la présence des artistes à l'école, la mise en place d'ateliers de pratiques, de découvertes ou de sensibilisation artistiques dans des lieux ou vers des publics souvent éloignés de la culture : centres sociaux, prison... En 2007-2008, le projet « Paysages sonores du gave de Pau » impliquant élèves et enseignants des écoles de musique a concerné la sensibilisation à l'environnement sonore et l'initiation à l'improvisation musicale contemporaine. Enfin, la gratuité d'accès aux ressources est un autre exemple en faveur de la démocratisation culturelle, mais celle-ci n'apparaît pas suffisante pour que les bénéficiaires potentiels consomment l'offre à leur disposition.

La reconnaissance des cultures d'origine et l'expression des cultures locales (occitan, béarnais) ou identitaires (Hip Hop dans les quartiers par exemple) sont abordés sous l'angle de la diversité culturelle et non du repli sur soi. Malgré l'importance des communautés tsiganes sur l'Agglomération, peu d'actions semblent avoir été mises en place en direction de ce public.

Culture et développement durable : les enjeux identifiés

A l'issue des deux réunions du groupe de travail, trois familles d'enjeux ont été identifiées.

L'offre culturelle :

- **Promouvoir la culture scientifique et technique, notamment à destination des jeunes.** Pau et son agglomération disposent d'une image et d'équipements d'envergure suffisante pour développer intimement la culture scientifique et technique (Pau, Ville des géosciences , présence de l'UPPA...).
- **Proposer des équipements et une offre culturelle d'envergure,** de sorte à donner une forte visibilité au territoire, à la hauteur du projet Pau, Portes des Pyrénées
- **Révéler et/ou permettre l'expression des productions culturelles confidentielles**
- **Améliorer la lisibilité de l'offre culturelle**
- **S'appuyer davantage sur les éléments du patrimoine, bâti et naturel,** dans un objectif de sensibilisation du grand public.

Le travail sur les publics :

- **Faire de la culture un vecteur d'insertion sociale et professionnelle.** La culture est considéré comme un support positif pour les jeunes.
- **Développer la création partagée qui permet à la fois la transmission de savoirs, savoirs faire dans une optique d'épanouissement individuel et de lien social.** C'est ici la mixité sociale et la mixité culturelle qui sont recherchées.
- **Accentuer la sensibilisation et l'accompagnement des publics les plus éloignés de la culture.** Les jeunes des quartiers, les personnes âgées et les handicapés sont particulièrement visés.

Un travail d'animation de la vie culturelle :

- **Intégrer le développement durable dans la politique contractuelle**
- **Développer les coopérations entre les acteurs de la culture, de la vie associative (notamment d'éducation populaire) et du social autour d'un projet fédérateur.** Il s'agit de fédérer les initiatives, pourquoi pas autour d'une manifestation mobilisant l'ensemble des acteurs et des disciplines culturelles.
- **Être exemplaire dans les pratiques internes, dans la gestion des équipements publics et dans l'organisation des manifestations**

2 Patrimoine

2.1 *Éléments du diagnostic territorial*

Pau dispose d'une histoire et d'un patrimoine très riche notamment hérités de la période de villégiature du XIX^{ème} siècle. Ce patrimoine bâti, naturel ou immatériel fait l'objet de mesures de protection et de mise en valeur dans le cadre de nombreuses actions, institutionnelles ou associatives : ZPPAUP, Domaine National du Château de Pau, actions de Destination Patrimoine.

Pour autant, la politique de valorisation du patrimoine n'est pas structurée à l'échelle de la Ville, ni de l'agglomération. Il n'existe pas d'inventaire du patrimoine (matériel et immatériel), ce qui ne permet pas aux collectivités de garantir la protection du patrimoine en cas de mutation ou de travaux conséquents. Le constat est également un manque d'appropriation du patrimoine par les acteurs de l'aménagement et de la gestion urbaine et par les habitants. L'offre culturelle en lien avec le patrimoine est faible.

Comme d'autres villes, le phénomène de périurbanisation a accéléré la dévitalisation du centre-ville, renforçant le sentiment d'abandon.

2.2 *Action publique locale en matière de patrimoine*

L'action de la collectivité vise désormais à inverser la tendance en développant des opérations d'aménagement urbain d'envergure en faveur de la rénovation de logements, de l'animation commerciale, de l'aménagement d'espaces publics mais également de lutte contre l'habitat indigne. Il s'agit, par exemple :

- du développement du programme de piétonnisation engagé depuis plusieurs années en lien avec la refonte du réseau de transports et le développement d'une offre supplémentaire de stationnement résidentiel en centre-ville
- du lancement en 2009, d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat-renouvellement urbain (OPAH-RU) avec un objectif de 350 logements réhabilités en 5 ans,
- du renforcement de la politique de soutien au ravalement des façades
- du soutien au dynamisme commercial,
- d'actions en faveur de la valorisation des parcs et jardins et du paysage.
- De la mise en lumière du château de Pau

Dans cette dynamique, la Ville de Pau est aujourd'hui candidate au **label Ville d'Art et d'Histoire** qui valide une politique de valorisation urbaine et patrimoniale dans le but d'améliorer le cadre de vie et de développer le tourisme et la culture. La Ville de Pau s'associe à d'autres communes de l'Agglomération dans le cadre de cette démarche : Billère, Jurançon et Lescar.



La connaissance et la valorisation du patrimoine devraient également être un moyen d'enrichir et de qualifier le projet urbain à partir de la singularité de Pau et notamment :

- les relations entre la Haute-Ville et la Basse-Ville, en passant par le Gave
- les relations entre le cœur de ville, les quartiers périphériques, le reste de l'Agglomération et les territoires voisins
- la place particulière des parcs et jardins et du paysage dans l'urbanisme palois

Patrimoine et développement durable : les enjeux identifiés

A l'issue des deux réunions du groupe de travail, deux familles d'enjeux ont été identifiées.

La mise en valeur du patrimoine :

- Améliorer la prise en compte des spécificités du patrimoine dans les programmes de rénovation de logements
- Enrichir le projet urbain par l'apport de valeurs et de repères historiques et sociologiques
- Intégrer le patrimoine dans l'offre culturelle et touristique de la ville et de l'agglomération

La sensibilisation au patrimoine :

- sensibiliser les habitants et former les acteurs socio-professionnels au patrimoine en s'appuyant sur la diversité des compétences institutionnelles ou associatives existantes
- Faire de la rénovation et de la mise en valeur du patrimoine une opportunité de rencontres et d'éducation pour la population

3 Accès à l'éducation et formation

3.1 Éléments de contexte territorial

1.1.1 Le niveau de formation

En 2006 dans l'agglomération paloise : 47% de la population des 15 ans et plus non scolarisée a un niveau de diplôme supérieur ou égal au baccalauréat. Ce taux n'était que de 38% en 1999.

La part des diplômés d'un bac+2 et plus sur l'agglomération (29%) est nettement supérieure à la moyenne du département (22,6%).

L'accès aux études supérieures s'étant de plus en plus démocratisé ces dernières décennies, le niveau de diplôme des générations récentes a fortement augmenté : la proportion de diplômés d'un bac+2 et plus est de 43% pour les 25-39 ans et 19% pour les plus de 55 ans.

Tableau 1 : Niveau de formation dans la CDAPP

	CA Pau-Pyrénées		Pyrénées-Atlantiques (%2006)
	2006	1999	
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	108 192	101 722	480 084
Diplôme obtenu			
- aucun diplôme	14,0%	14,0%	15,6%
- certificat d'études primaires	9,3%	13,9%	11,8%
- BEPC, brevet des collèges	6,4%	8,6%	6,5%
- CAP, BEP	23,7%	25,7%	27,3%
- baccalauréat, brevet professionnel	17,6%	14,3%	16,2%
- diplôme de niveau bac + 2	13,1%	10,6%	11,9%
- diplôme de niveau supérieur	15,9%	12,9%	10,7%

Le ratio population très qualifiée / population peu qualifiée fait apparaître les différences territoriales entre les communes de l'agglomération.

Idron et Lée, de part une forte proportion de cadres parmi les actifs, comptent beaucoup plus de personnes très qualifiées que de personnes peu qualifiées.

Jurançon et l'ensemble des communes de la Rive Gauche du Gave de Pau présentent en revanche un déficit de population très qualifiée, due entre autre au fort taux de population de plus de 55 ans généralement moins diplômée.

Pour 100 personnes n'ayant aucun diplôme ou possédant au mieux un brevet des collèges, il y a XX personnes détenteurs d'un diplôme bac+2 et plus...

Idron	253	Lons	103	Gan	84
Lée	229	Lescar	103	Gelos	82
Ousse	150	Artigueloutan	101	Mazères	75
Sendets	134	Bizanos	100	Jurançon	62
Billère	108	Pau	95		

1.1.2 Les équipements

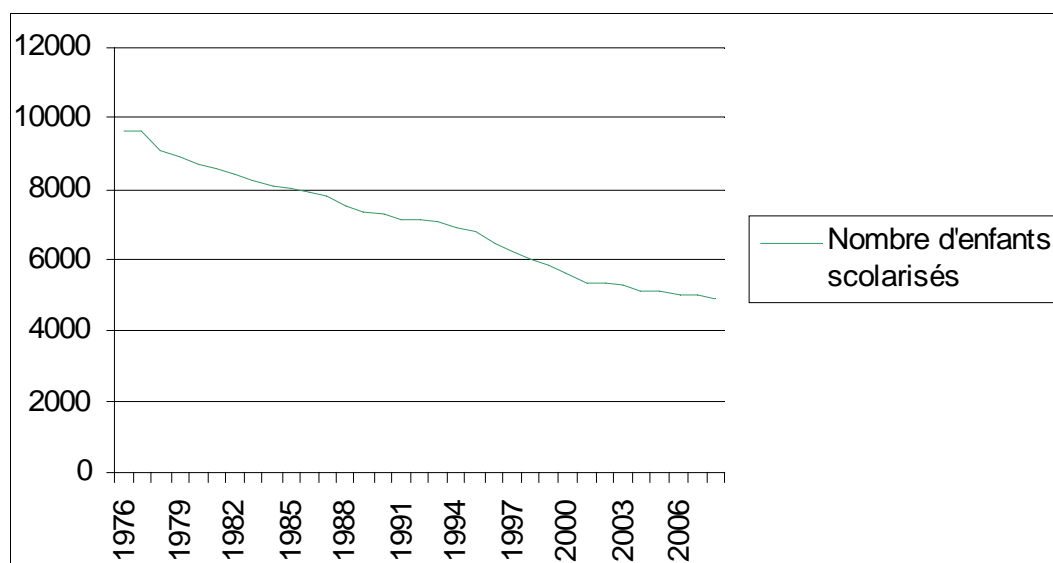
Comme toutes les Agglomérations, Pau-Pyrénées concentre une offre de formation importante de tous niveaux :

- écoles
- collèges
- lycées et lycées professionnels
- Université et Écoles d'Ingénieur

1.1.2.1 Les écoles

107 écoles maternelles et primaires, publiques et privés sont recensés sur le territoire de l'Agglomération. Les communes sont en première ligne pour gérer les établissements.

La ville de Pau gère 20 groupes scolaires primaires dont une école primaire dédiée aux gens du voyage. Les écoles sont caractérisées par leur vétusté et leurs faibles performances thermiques. L'évolution des différents quartiers de la ville et notamment la désertification du centre au profit de la périphérie a fait évoluer les besoins. Une érosion constante des effectifs est enregistrée depuis le milieu des années 1970. Alors que la Ville scolarisait 9500 enfants en 1977, ils n'étaient plus que 4300 à la dernière rentrée scolaire.

Graphique 1 : Évolution du nombre d'enfants scolarisés dans les écoles de Pau

Source : Ville de Pau, 2009

Du fait de la diminution constante des effectifs, certaines écoles disposent de locaux vacants tandis que d'autres nécessitent d'importants travaux d'agrandissement. La vétusté du patrimoine ainsi que la mise en accessibilité pour 2015 nécessiteront, de la part de la Ville, une réflexion importante sur les équipements. L'évolution des politiques nationales et notamment celle de fermeture des classes et le non accueil des 2/3 ans amènent des contraintes supplémentaires.

En plus de la gestion administrative et technique, la ville de Pau participe aux inter-classes et à l'organisation d'ateliers liés aux pratiques artistiques, qui bénéficient notamment de la forte implication de l'Orchestre.

A Pau, la politique municipale de l'éducation sur le temps scolaire n'est pas encore structurée.

Enfin, sur l'année scolaire 2008-2009, plusieurs plans de déplacements scolaires¹ ont été initiés en partenariat avec l'association d'éducation à l'environnement CDIE Béarn. Ces plans seront développés sur l'année scolaire 2009/2010. Il est à noter que la proximité est un critère important de la carte scolaire instaurée cette année.

1.1.2.2 Les collèges

La gestion des collèges, comme les transports scolaires, sont une compétence du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques.

Le territoire de l'agglomération compte 8 collèges publics, dont 5 se situent sur la commune de Pau. Le nombre de collégiens en 2008/2009 est de 5061.

Afin de faire face à une évolution importante des effectifs sur le territoire, la création d'un nouveau collège est prévue sur la commune de Lons. A contrario, le collège Jean Monnet doit faire face à une érosion progressive des effectifs. A noter que celui-ci accueille depuis 2 ans un collège Occitan.

Enfin, le collège Marguerite de Navarre à Pau fait également l'objet d'un important programme de travaux.

¹ Les lignes Carapattes ont pour objectif d'inciter les enfants à se rendre à l'école à pieds.

1.1.2.3 Les lycées

Les lycées sont de compétence régionale. Le lycée professionnel Honoré Barradat est un des premiers lycées d'Aquitaine à avoir bénéficié d'une démarche HQE dans le cadre de sa réhabilitation. Cela participe à répondre à l'objectif que s'est fixé le conseil régional de réduire de 20% les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre du patrimoine régional pour 2015 (année de référence : 2004).

En 2009, les opérations lourdes de restructuration concernent :

- l'extension et la restructuration partielle – études du **lycée Jacques Monod de Lescar** ;
- l'amélioration de l'accessibilité des personnes handicapées du **lycée Saint-John-Perse de Pau** ;
- la mise en conformité sécurité incendie suite à un audit, **LPO Saint Cricq de Pau**.

Quatre lycées professionnels sont recensés sur le territoire de l'agglomération. Si aucun ne délivre de diplôme directement en lien avec le développement durable, il est à noter que le Lycée professionnel Régional des métiers du bâtiment de Gelos dispense des formations de techniciens en installations énergétiques et climatiques.

1.1.2.4 L'enseignement supérieur et la recherche

L'UPPA regroupe les sites universitaires de Pau, Bayonne-Anglet, Mont de Marsan et Tarbes. Pluridisciplinaire, elle regroupe :

- 10858 étudiants environ, dont 7519 sur le site de Pau,
- 500 enseignants-chercheurs

Le nombre de boursiers à l'UPPA est très important, ce qui révèle l'intérêt de cette université de proximité, capable de participer à l'épanouissement des personnes les moins aisées. A contrario, les jeunes bénéficiant de moyens financiers plus importants sont attirés par les universités des métropoles régionales (Bordeaux, Toulouse...) et quittent Pau.

Plusieurs formations en lien avec le développement durable existent sur le campus. Pour le moment, cette offre est peu connue et valorisée. De plus, l'UPPA met actuellement en place son Plan de Déplacements et a créé un groupe de travail chargé de piloter la mise en œuvre du développement durable au sein du Campus. Une réflexion sur le chauffage des bâtiments à partir de la géothermie est en cours.

La Communauté d'Agglomération finance, dans le cadre de ses compétences et via un contrat d'objectifs pluri-annuels, l'Université de Pau et des Pays de l'Adour et la recherche (cf : Axe 3 Économie et emploi).

L'Agglomération et la Ville accueillent également une école supérieure des Arts et de la Communication ainsi que :

- de la part de la CCI, une École Supérieure de Commerce et un Institut de Promotion et du Commerce dans le sport,
- depuis l'UPPA, l'Institut Pluridisciplinaire de Recherche sur l'Environnement et les Matériaux, l'École Nationale Supérieure en Génie des Technologies Industrielles
- des antennes d'écoles ou d'instituts issus de grandes universités (Antenne de l'IUFM de l'Université de Bordeaux ; Antenne de l'école des Mines d'Alès)
- des établissements d'enseignements supérieurs privés comme l'École Internationale des Sciences du Traitement de l'Information,

Université de Pau et des Pays de l'Adour - Site de Pau



- un Institut de Formation des Soins Infirmiers et l'Institut du travail social Pierre Bourdieu
- une offre de formation de niveau BTS en lycée et des classes préparatoires.

1.1.3 La formation professionnelle

La question de la formation professionnelle est abordée dans l'axe 3 « Économie et emploi ».

3.2 L'action publique locale en matière d'éducation et de formation

3.2.1 Le programme de réussite éducative

L'éducation constitue un axe prioritaire d'intervention du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS). Le programme de réussite éducative a pour objectif d'accompagner, de la maternelle jusqu'au terme de la scolarité, des enfants et des adolescents qui présentent des signes de vulnérabilité en prenant en compte la globalité de leur environnement et de leurs difficultés.

Les territoires concernés par ce programme sont les territoires prioritaires du CUCS. Sur l'année scolaire 2007/2008, le Programme de Réussite Éducative a accompagné 150 enfants palois sur des suivis individuels. Les actions collectives ont concerné 216 élèves en maternelle, 592 primaires et 113 collégiens (hors accompagnement spécifique collège Jean Monnet).

Une étude sur l'accompagnement scolaire et éducatif à domicile est en cours ainsi que la création d'un e-guide de l'aide et du soutien à la scolarité sur la Communauté d'Agglomération de Pau-Pyrénées. Le PRE doit être actualisé pour l'année scolaire 2009-2010 et sa contractualisation renégociée (avec l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances - ACSE).

L'absence de transversalité avec les services municipaux en charge des écoles et de l'éducation et de culture commune avec l'Éducation Nationale est pointée comme un point faible.

3.2.2 La gestion et l'entretien des équipements

Certains projets relatifs à la gestion des équipements scolaires ont trait au développement durable. Ainsi, lors de l'agrandissement de son école primaire en 2009, la Commune d'Artigueloutan a décidé d'initier une démarche de type Haute Qualité Environnementale et une centrale solaire photovoltaïque de 90 m² a été intégrée sur le toit de la cantine. La Ville de Pau a initié en 2008 une opération exemplaire de modernisation de l'éclairage des salles de classes, dans l'optique d'améliorer le confort des enfants et d'économiser l'énergie. 500 salles de classes ont fait l'objet de travaux et les économies d'énergies induites sont estimées à 70%.

3.2.3 La formation professionnelle tout au long de la vie

Le droit à la formation s'applique aux agents titulaires et non titulaires de la Communauté d'agglomération et de la Ville de Pau.

En 2008, 401 agents de la CDAPP ont bénéficié de formations, contre 271 en 2007. Cette augmentation est due à l'application de la loi de 2007 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie. Ce sont en grande majorité les agents de catégorie C qui bénéficient de ces jours de formation. Les trois domaines les plus concernés sont :

- la culture, les archives, la documentation,
- le positionnement professionnel et la préparation aux concours,
- les repères et outils fondamentaux.

Tableau 2 : Répartition des journées de formation par catégories d'emplois (CDAPP)

	Agents	Nombre de jours	Nombre de stages	Nombre de jour de formation par agent et par an
Catégorie A	52	313,5	157	3,69
Catégorie B	73	642,5	292	6,59
Catégorie C	276	898	639	2,7

Source : Direction des Ressources Humaines ; Bilan social 2008

En ce qui concerne la Ville de Pau, 1104 agents ont suivi une formation en 2008 (soit 69% de l'effectif), contre 694 en 2007. Parmi eux, sont comptabilisés 886 agents de catégorie C, 157 de catégorie B et 61 de catégorie A. Les trois domaines les plus concernés sont :

- la participation aux colloques, congrès, entretiens ;
- la sécurité ;
- le positionnement professionnel et la préparation aux concours.

De plus, afin d'accompagner les agents dans leurs souhaits de mobilité, les postes vacants font l'objet d'une publicité au sein des services de la Ville de Pau, de la CDA Pau Pyrénées et du CCAS de Pau. Ainsi, en 2008, ce sont 65 postes et 228 candidats qui ont participé à ce nouveau processus amplifié par la réorganisation des services.

Éducation et développement durable : les enjeux identifiés

A l'issue des deux réunions du groupe de travail, deux familles d'enjeux ont été identifiées.

Projet éducatif :

- Encourager l'éducation tout au long de la vie
- Développer l'éducation au développement durable via des projets d'établissements (Agendas 21 scolaires ou projet Eco-Écoles)
- Faire du temps du repas des écoles un temps privilégié d'éducation au goût et à la santé
- Faire découvrir aux jeunes le monde de l'entreprise.

Enjeux concernant les établissements :

- Mettre aux normes d'accessibilité et de performance énergétique les bâtiments scolaires
- Améliorer la mise en relation des établissements avec leur environnement (via plans de déplacements scolaires, classes vertes, par exemple).
- Donner aux établissements éducatifs les moyens de travailler en réseau
- Valoriser l'offre locale de formation afin de faire de l'UPPA un élément d'attractivité du territoire

4 Accès à la santé et à une alimentation de qualité

La santé est un thème transversal résultant à la fois de la précarité sociale et économique des habitants et de l'environnement dans lequel ils évoluent. En interne à la collectivité, la prise en compte des risques majeurs et des risques professionnels entrent dans ce domaine.

Dans le cadre de la réalisation de l'Agenda 21, la question de la santé peut donc être abordée sous les angles suivants :

- l'accès à la santé,
- l'alimentation saine et de qualité,
- l'organisation de la collectivité en matière de risques sanitaires et professionnels.

4.1 L'accès à la santé

4.1.1 Contexte territorial

4.1.1.1 Les problèmes de santé par public

Aucune étude à l'échelle de l'agglomération ne permet de dresser un panorama des problèmes de santé rencontrés par la population. Seul le diagnostic réalisé entre Janvier 2008 et septembre 2009 dans le cadre de l'Atelier Santé Ville du GIP DSU existe.

D'une façon générale, les professionnels libéraux mettent l'accent sur **l'hygiène de vie** et **l'alimentation** comme des problématiques grandissantes actuellement.

En ce qui concerne les femmes, le Planning familial et l'association Du côté des femmes font remonter un manque de suivi gynécologique et l'absence ou la difficulté d'accéder à une contraception adaptée. Est également soulevé le problème de la garde d'enfants, d'autant plus problématique pour les familles monoparentales et les femmes en démarche de réinsertion.

Les difficultés rencontrées par les personnes âgées pour leur santé relèvent majoritairement d'aspects financiers. L'isolement et la dépendance sont les deux autres problèmes majeurs relevés. Enfin, le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) révèle que les aidants familiaux sont parfois « *victimes d'un surinvestissement vis-à-vis de leurs proches âgés et dépendants. Ils font état de difficultés de santé liées à un épuisement physique et négligent leur propre santé du fait de leur engagement* ».

Pour les personnes en grandes difficultés de précarité, le problème réside dans l'adhésion à un projet de soin. En effet, il n'y a pas, pour ce public, d'interlocuteur médical privilégié. Depuis ce printemps, un travail en collaboration entre le CCAS et différents services de la municipalité est en cours afin d'améliorer sa prise en charge sociale et sanitaire.

Enfin, en ce qui concerne les moins de 30 ans, les difficultés résident dans le déni de soi et le refus de prise en charge. Ils sont souvent fermés aux messages de prévention. La précarité financière est un facteur de renoncement aux soins, à la mutuelle et à une alimentation équilibrée.

4.1.1.2 L'accès aux soins

Mis à part sur Pau, les maires et les responsables de CCAS rencontrés n'identifient pas l'accès au soin comme une problématique majeure sur leur territoire.

A Pau, la densité médicale pour 1000 habitants est un peu plus faible que sur le reste du département, sauf pour les dentistes et les kinésithérapeutes. (Diagnostic santé, GIP DSU, 2009)

Tableau 3 : Densité médicale pour 1000 habitants

	Pyrénées-Atlantiques – 2006	Pau – 2007
Généralistes	1,29	1,21
Infirmiers	1,61	1
Chirurgiens dentistes	0,89	1,21
Kinésithérapeutes	1,19	1,25

Source : Diagnostic Santé ville ; GIP DSU, 2009

De plus, certains services spécialisés indiquent manquer de place. C'est le cas des structures d'intervention ou de prévention contre les drogues et les toxicomanies mais aussi des services d'accueil de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Le même constat est formulé pour les EPAHD (Établissement d'hébergement pour les Personnes Âgées Dépendantes) et les services de soins à domicile.

Selon l'enquête réalisée par le GIP DSU, les difficultés d'accès aux soins relèvent, par ordre croissant : des ressources financières (la part des dépenses de santé payée par les personnes augmente continuellement), de difficultés de déplacements, de situations familiales ou personnelles complexes, de démarches administratives (ce qui traduit un manque de lisibilité de l'offre sanitaire et sociale), de maladies, de délais de rendez-vous médicaux, d'isolement. Ajouté à cela, les bénéficiaires de la CMU connaissent de plus en plus de difficultés à trouver un praticien libéral qui souhaite les recevoir.

4.1.1.3 Santé et environnement

L'OMS définit la santé environnement comme « *les relations qui recouvrent les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de vie, et qui sont déterminés par les facteurs physiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures.* »

Le CODES, qui œuvre pour la prévention et la promotion de la santé, observe un rapprochement des thématiques environnementales avec celles de la santé. En lien avec le réseau GRAINES, elle a d'ailleurs produit un diagnostic des actions locales en faveur de la santé et de l'environnement. Dans la pratique, peu d'initiatives significatives ont été recensées sur le territoire.

4.1.2 Action publique locale en matière de santé

4.1.2.1 L'Atelier Santé ville

L'atelier santé ville a pour objectif de promouvoir et réduire les inégalités de santé des populations en situation de précarité. Cet atelier est mis en place à l'échelle de deux quartiers de la ville de Pau : le centre-ville et le quartier du Hameau. L'ensemble des acteurs locaux concernés sont regroupés dans un comité technique.

Les actions réalisées à ce jour dans ce cadre sont notamment :

- la réalisation d'une enquête auprès des habitants du centre ville qui a notamment permis de faire le lien entre les problèmes de santé et de gestion urbaine.
- la réalisation d'une exposition sur la santé en partenariat avec Unis-Cité.

Les préconisations d'actions portent sur :

- le traitement des souffrances psycho-sociales en priorité ;
- l'amélioration de la connaissance de l'offre sanitaire et des besoins ;
- l'amélioration de l'accès aux soins et aux droits ;
- la réalisation d'actions ciblées par rapport aux lieux de vie (souffrance au travail, amélioration du logement, gestes de premiers secours)

Enfin, il est à noter que les bénéficiaires de la CMU disposent de la gratuité de la carte d'accès au réseau de transport en commun.

4.1.2.2 Les CCAS au service des personnes en difficultés

De par leur mission sociale, les CCAS ont parfois pour rôle de faciliter l'accès au soin. Le CCAS de Pau, par exemple, dispose d'un Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) conventionné avec l'Etat et le conseil général.

De plus, le CCAS de Pau étudie pour 2010 l'opportunité de prendre en charge la mutuelle des personnes âgées n'atteignant pas le minimum vieillesse.

Enfin, les équipes mobiles qui vont au devant des marginaux ou SDF souhaiteraient être accompagnées d'infirmiers psychiatres capables de traiter les cas individuellement. Un conventionnement avec le Centre Hospitalier Psychiatrique reste à inventer.

4.1.2.3 Le Plan Régional Santé Environnement 2

La Communauté d'agglomération participe à l'établissement du PRSE 2, dont les objectifs sont de diminuer les inégalités environnementales et de réduire les expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé. Les résultats seront livrés à la fin de l'année 2009.

D'ores et déjà, plusieurs actions mises en œuvre par la CDA participent aux objectifs du PRSE 2 (lutte contre l'habitat indigne, travail de la cuisine communautaire en faveur d'une alimentation saine, promotion du bois énergie).

L'application du PRSE 2 au niveau local poursuit des objectifs connexes au développement durable. Par exemple, le développement de la profession de Conseillers de l'air intérieur, avec les besoins en formation qui y ont trait, peut être une opportunité pour le territoire.

Il est à noter que la ville de Pau est candidate à l'expérimentation nationale sur les antennes relais et aux expérimentations en cours sur la qualité de l'air intérieur.

Santé et développement durable : les premiers enjeux identifiés

A l'issue des deux réunions du groupe de travail, deux familles d'enjeux ont été identifiées.

Animation/sensibilisation

- Développer les actions de solidarités en faveur des personnes en situation d'isolement
- Développer des programmes santé / économie familiale et définir des priorités d'actions
- Coordonner des actions de sensibilisation et d'éducation à l'hygiène et la santé

Amélioration des connaissances et des compétences

- Repérer et communiquer sur les impacts bénéfiques pour la santé des actions environnementales menées par la CDAPP
- Augmenter la connaissance en terme de pathologies liées à l'environnement local pour pouvoir agir en conséquence
- Permettre au personnel soignant de se former et se professionnaliser.

4.2 L'alimentation saine et de qualité

4.2.1 Contexte territorial

Depuis quelques années, l'intérêt des habitants pour une alimentation saine semble grandir.

Le CIVAM – Centre d'Initiatives pour Valoriser le Milieu Rural – a développé un réseau de 11 AMAP sur le territoire de l'agglomération. Il remporte un vif succès à tel point que la demande est aujourd'hui plus importante que l'offre. A ce jour, 1000 familles participent aux AMAP sur le territoire de la CDAPP.

Le tissu associatif investit également le thème de l'alimentation saine et de qualité. L'association Slowfood par exemple mène des campagnes pour protéger les produits alimentaires traditionnels, organise des dégustations et des ateliers, incite les chefs à utiliser les produits locaux et travaille plus généralement pour développer l'éducation au goût.

Les marchés locaux connaissent un regain d'intérêt et se développent sur le territoire. Une étude sur l'offre commerciale non sédentaire des communes de l'agglomération est menée par les étudiants du Master Société Aménagement et Territoire en 2009/2010.

Environ 550 jardins familiaux sont recensés sur le territoire de l'agglomération. L'association des jardins familiaux de Pau indique qu'elle ne peut pas répondre à la totalité de la demande (environ 50 personnes en attente). Deux jardins familiaux strictement bio sont en projet à Lons et Billère.

Des actions de sensibilisation à la bonne alimentation apparaissent sur le territoire, comme la diffusion d'un calendrier des légumes de saison par le SMTD ou la mise en place d'ateliers cuisine par la MJC Berlioz ou l'association Relais bébé.

Enfin, sur le territoire, certaines productions agricoles bénéficient de signes officiels de qualité (cf. axe 4 Économie et emploi).

4.2.2 Action publique locale en matière d'alimentation saine et de qualité

4.2.2.1 Vers une restauration collective saine et de qualité

Les collectivités ont un impact sur l'alimentation au travers de l'exercice de leur compétence :

- au niveau de l'Agglomération, la restauration communautaire
- au niveau des communes et des CCAS, le service de cantine et le portage de repas à domicile (Pau (1800 repas), Billère, Lons, Jurançon, Gan. Les autres communes sont desservies par des associations dédiées, comme l'ADMR).

La cuisine centrale cherche à intégrer des ingrédients de qualité dans les repas fabriqués et

proposés quotidiennement aux enfants des écoles primaires. Elle sélectionne, quand elle le peut, des aliments produits sous signe officiel de qualité type Label Rouge, Agriculture Biologique.... La cuisine centrale participe également à des initiatives de type « Semaine du goût » ou « Semaine nationale de promotion de l'Agriculture biologique »... Plusieurs actions ont été réalisées ou sont en cours par la cuisine centrale communautaire en lien avec le développement durable :

- Recherche de solutions d'achat de produits bio et locaux en quantité et qualité (HACCP) adaptées, via l'intégration de clauses environnementales dans les marchés publics ; Cette démarche est facilitée auprès du fournisseur actuel de fruits qui dispose d'une gamme bio variée et d'origine Sud Ouest.
- Négociation avec les fournisseurs de produits non cuisinés localement (pour des raisons de teneurs en matières grasses plus faibles que si cuisinés sur place) pour obtenir des emballages directement transmissibles aux espaces de service, en vue de la limitation de la production de déchets ;
- Mise en place d'ateliers avec la MJC Berlioz pour l'accueil de groupes d'enfants qui réalisent des travaux pratiques en cuisine.

L'amélioration de la connaissance de la qualité sanitaire des produits, comme les teneurs résiduelles en pesticides sur les fruits et légumes non bio achetés, est une attente. Le service de la restauration communautaire participe activement au PNNS sur la thématique du choix des produits. Ce service souhaiterait pouvoir relayer d'autres thématiques dont le volet éducation jeunesse et le volet activité physique.

Une cohérence est à trouver entre les deux interlocuteurs afin que le repas pris sur le temps scolaire puisse véritablement jouer le rôle d'éducation à la saine alimentation et au goût.

Le CCAS de Pau a pour projet de fermer le restaurant social destiné aux exclus, au bénéfice d'un partenariat avec les restaurants d'entreprises du centre-ville. Outre la maîtrise des dépenses de fonctionnement, ce projet va permettre aux publics marginaux de fréquenter les mêmes lieux de consommation que les salariés du centre-ville, dans une logique de sociabilisation.

4.2.2.2 La création de la Ferme du goût

La Ville de Pau porte la création d'un projet de Maison du Goût. Ce projet, qui pourrait voir le jour dans l'ancienne ferme « Marquezine », repose sur 4 idées fondatrices :

- l'éducation au goût, en faisant de ce lieu un outil d'éveil à la nutrition santé mais également en offrant une meilleure visibilité des métiers de bouche
- une fonction sociale, via la constitution d'ateliers de cuisines, d'échanges de savoir, ou de maîtrise du budget alimentation
- un outil au service de la santé notamment à destination des publics médicalisés
- une mise en valeur de la cuisine du terroir et de l'agriculture durable

Un groupe de travail a été mis en place pour définir le contenu précis de ce projet. Il regroupe l'ensemble des acteurs locaux concernés dans le domaine de la santé, de l'agriculture, de l'éducation...

Alimentation et développement durable : les enjeux identifiés

A l'issue des deux réunions du groupe de travail, deux familles d'enjeux ont été identifiées.

Structuration de l'offre :

- Au-delà des initiatives actuelles, définir une politique en matière d'approvisionnement de la cuisine centrale de produits de qualité et au bilan Carbone le plus faible puis se donner les moyens de la mettre en œuvre
- Structurer les filières locales d'approvisionnement
- Préserver les terres agricoles

Animation/sensibilisation :

- Développer les actions d'éducation et de sensibilisation des consommateurs/habitants à la bonne alimentation et au goût

4.3 Organisation de la collectivité en matière de santé : les risques sanitaires et professionnels

Un service hygiène, santé, sécurité, risques majeurs a été créé au sein du Pôle services à la population, direction de la Vie Urbaine. Ce service est le regroupement d'entités dispersées jusque là, au niveau de la Ville de Pau et de l'Agglomération.

Au niveau des risques professionnels des agents municipaux et communautaires, les priorités concernent l'établissement, par les services, des documents uniques de sécurité et la prévention. Ces documents permettent d'identifier les sources de risques et d'identifier comment les limiter. Les mesures qui en découlent peuvent relever :

- de l'aménagement des postes de travail ;
- des formations (apprendre à manipuler les produits dangereux, par exemple) ;
- de substitution de pratique (ex : remplacer les détergents par des produits moins corrosif quand ils ne sont pas strictement nécessaires)

La définition de ces mesures nécessite une expertise pour chaque métier, expertise que la collectivité ne possède pas forcément en interne.

Enfin, comme l'exige la réglementation en vigueur, la collectivité dispose d'un réseau d'ACMO (Agents Chargés de la Mise en Œuvre des Règles de Sécurité et d'Hygiène), qui irrigue l'ensemble de ses services. Ils reçoivent des formations régulières et leur mission est d'informer les agents et de relever et prévenir les éventuels dysfonctionnements.

Un forum des risques professionnels a été réalisé pour la première fois fin 2008. La réalisation des documents uniques de sécurité devrait se généraliser aux principaux services à risques dans les prochains mois.

5. Accès de tous au logement

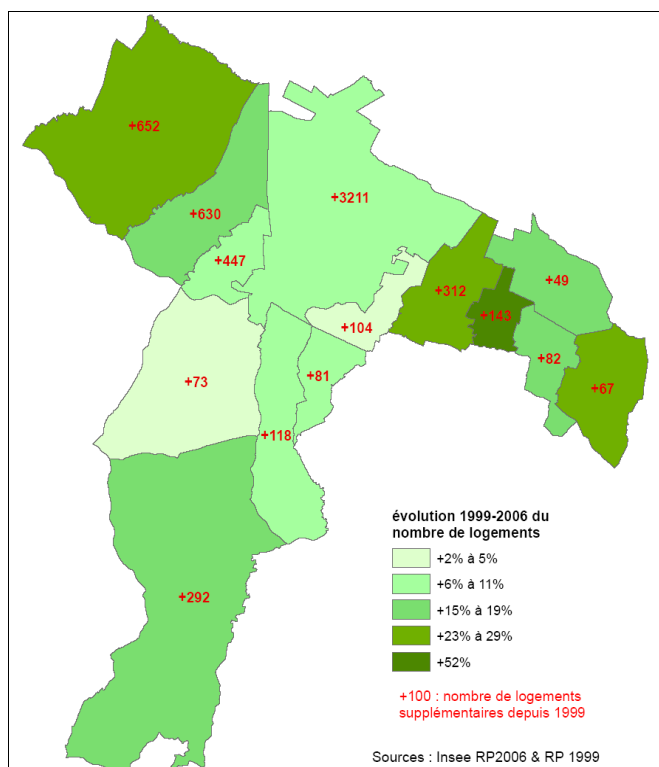
5.1. Contexte territorial

5.1.1. L'équilibre de l'habitat

L'agglomération paloise compte 77368 logements en 2006, soit 6261 de plus qu'en 1999. Le rythme de construction reste assez régulier depuis 1975 (entre 900 et 1100 logements par an).

Carte 1 : Évolution du nombre de logements entre 1999 et 2006 (% et volume)

L'offre de logement sur la commune de Pau s'est accru de 3211 logements entre 1999 et 2006. Le volume de construction a également été conséquent sur les communes de Lescar et Lons. La commune de Lée a augmenté de 52% son parc de logements en 7 ans. Bien que la population de Billère ait légèrement diminué entre 1999 et 2006 (-149), la commune compte 447 logements de plus qu'en 1999. La baisse de la taille des ménages ainsi que l'augmentation du nombre de logements vacants sur cette commune (+111) peuvent expliquer cette évolution.



Le centre-ville de Pau a été plutôt délaissé et le taux de vacances et d'habitat dégradé y est assez élevé (6,9%).

Le parc de logements de l'agglomération paloise se compose de 36% de maisons et de 63% d'appartements.

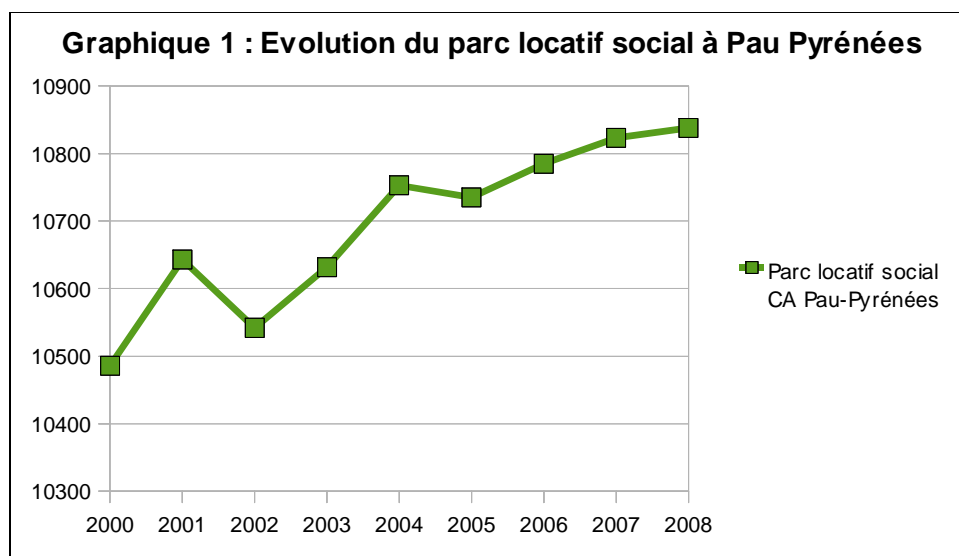
Tableau 4 : Part de logements sur la Communauté d'agglomération Pau Pyrénées

	CA Pau-Pyrénées				Pyrénées-Atlantiques
	2006	%	1999	%	2006
Nombre de logements total	77368	100%	71107	100%	100%
Résidences principales	71124	91,9%	63217	88,9%	81,5%
Résidences secondaires et occasionnels	940	1,2%	1644	2,3%	13,3%
Logements vacants	5304	6,9%	6246	8,8%	5,2%
Maison	28142	36,4%	23712	33,3%	52,7%
Appartement	48680	62,9%	46041	64,7%	46,2%
Autres (foyers, chambres d'hôtel, habitations de fortune)	546	0,7%	1354	2,0%	1,1%

Source : Observatoire social urbain, 2009

5.1.2. Le logement social

Le taux de logement HLM est de 13,7 % en 2006 à l'échelle de l'Agglomération, en recul de près de 3 points sur 7 ans (soit 522 logements en moins) et de 16,2% à Pau, également en recul de près de 2 points. Cinq bailleurs sociaux œuvrent sur l'Agglomération. Les deux principaux sont l'Office Public HLM de la Ville de Pau et la Béarnaise Habitat qui gèrent plus de 3000 logements chacun.

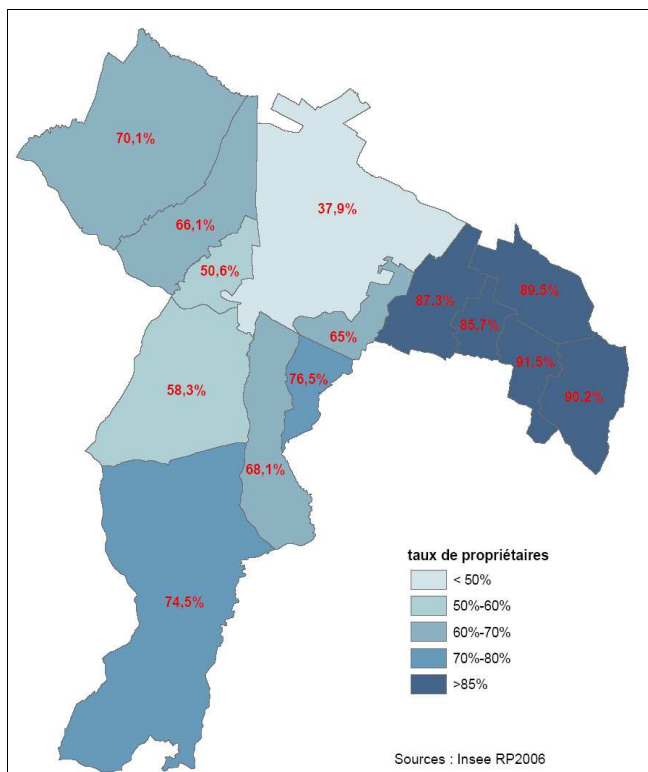


Source : Direction Générale de l'Équipement Aquitaine ; Enquête sur le parc locatif social 2000 à 2008

5.1.3. Adaptation des logements aux besoins de tous

Le **taux de propriétaire** augmente depuis 1999. Il est de 48% dans la Communauté d'agglomération contre 61% dans le département.

Carte 2 : Taux de propriétaire



Le statut d'occupation est fortement lié au type de logement. Ainsi les communes de l'est de l'agglomération où le taux de propriétaire est très élevé sont celles où la part de l'habitat individuel est également la plus forte (>85%).

Le parc de logements sur Pau est principalement constitué de logements locatifs (60%), le locatif social représente 16% du parc total des résidences principales.

Nota : Dans le recensement Insee, l'appartenance à un logement social est déclaratif. Il se peut donc qu'il y ait un biais entre le chiffre du recensement et les données de la DDEA sur lesquelles est basée la proportion de logements sociaux par commune définie pour la loi SRU.

L'agglomération manque de petits logements adaptés aux personnes seules (jeunes et personnes âgées principalement). En effet, les ménages d'une personne représentent 43% des ménages mais le parc de petits logements (T1-T2) ne représente que 24% des logements. Le parc de logements de l'agglomération se compose principalement de logements de 5 pièces et plus (30,9%), leur nombre a fortement progressé depuis 1999 (+3214).

La part des logements 2 pièces a également augmenté passant de 13,6% à 14,5% entre 1999 et 2006.

Tableau 5 : Taille des logements sur la CDAPP

Nombre de pièces	CA Pau-Pyrénées				Pyrénées-Atlantiques 2006
	2006	%	1999	%	
1 pièce	6 565	9,2%	6 263	9,9%	4,5%
2 pièces	10 320	14,5%	8 601	13,6%	10,7%
3 pièces	15 869	22,3%	13 949	22,1%	18,8%
4 pièces	16 404	23,1%	15 652	24,8%	23,6%
5 pièces ou plus	21 966	30,9%	18 752	29,7%	42,4%
Nombre de résidences principales	71124	100%	63217	100%	100%

Source : Observatoire social urbain, 2009

En ce qui concerne les **gens du voyage**, l'Agglomération se caractérise par un manque d'aires d'accueil et l'absence d'aires dédiées aux grands passages. Outre les familles stationnées sur les trois aires d'accueil de l'agglomération, 140 familles de gens du voyage sédentarisés vivent en errance sur le territoire.

5.2 Action publique locale en matière d'accès au logement

Le **programme local de l'habitat (PLH)** a été adopté fin 2004. Il constitue l'outil majeur de la mise en œuvre de la compétence communautaire « Équilibre social de l'habitat ». Plusieurs actions majeures ont été mises en place comme la relance de la production de logements sociaux et sa diversification vers le très social, la mise en place de l'opération Douceur d'Habiter dédiée à l'habitat indigne et la relance d'une Agence Immobilière Sociale en 2008, dont l'objet est de trouver un logement aux personnes à faible revenu². Le PLH a soutenu la création de 740 logements (PLUS, PLAI et PLS confondus). 165 logements indignes ont été repérés et ont abouti au relogement de 41 familles. 17 logements ont fait l'objet de travaux. L'opération Plaisir d'Habiter a concerné 1339 logements.

Pour autant, le PLH contribue peu au rééquilibrage de l'offre de logements sur les communes. Il est aujourd'hui en refonte et un nouveau dispositif d'aide devra être adopté courant 2010. L'élaboration de l'Agenda 21 est donc une opportunité pour une meilleure prise en compte du développement durable dans le futur PLH.

Avec le soutien de la CDAPP, la Béarnaise Habitat développe des **programmes d'hébergements certifiés Habitat Environnement**.

La Ville de Pau a décidé de lancer une **opération de requalification du centre ville** visant à améliorer son attractivité à moyen terme. Cette opération comprend un volet sur l'habitat. Les objectifs sont les suivants :

- réhabiliter 350 logements en 5 ans
- développer l'accession sociale à la propriété (objectif 110 logements en 5 ans)
- développer l'offre de logements sociaux (objectif 150 logements en 5 ans)
- promouvoir le centre ville auprès des investisseurs privés.

Deux projets d'**habitat adapté pour les gens du voyage** sont en cours sur la commune d'Idron et de Sendets. Un médiateur fait le lien entre les services de la collectivité et les gens du voyage. Les aires d'accueil de Pau, Lons, Billère et Lescar font partie des objectifs prioritaires de la politique de la ville (priorité 3). La ville de Pau travaille sur la possibilité d'intégrer des enfants gitans dans des classes normales (mixité), ce qui nécessitera des transports adaptés depuis les aires aménagées. Enfin, la Communauté d'Agglomération a décidé de mettre en place une Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale pour faciliter et accompagner la création de l'offre de logements adaptés vers les familles sédentaires ou semi-sédentaires en recherche de solutions d'habitat sur le territoire.

Pour finir, le rapport Moïse, réalisé en 2008 à l'initiative de la Préfecture a mis en exergue le manque de cohérence dans les politiques d'accueil des sans domicile fixe.

² A travers son opération « Médiation logement », la Mission locale vise également à mettre en relation les jeunes aux faibles revenus avec des propriétaires.

Accès au logement et développement durable : les enjeux identifiés

A l'issue des deux réunions du groupe de travail, deux familles d'enjeux ont été identifiées.

Production de logements

- Favoriser la mixité sociale, en intégrant notamment la production d'habitat adapté pour les personnes âgées ou handicapées.
- Favoriser la production de logements sociaux et soutenir les opérations exemplaires
- Faire sortir de la vacance les logements de l'agglomération

Animation/accompagnement

- Favoriser l'acceptabilité de l'habitat adapté destiné aux gens du voyage
- Faciliter les parcours résidentiels au sein de l'Agglomération
- Accompagner les publics éloignés du logement dans la durée

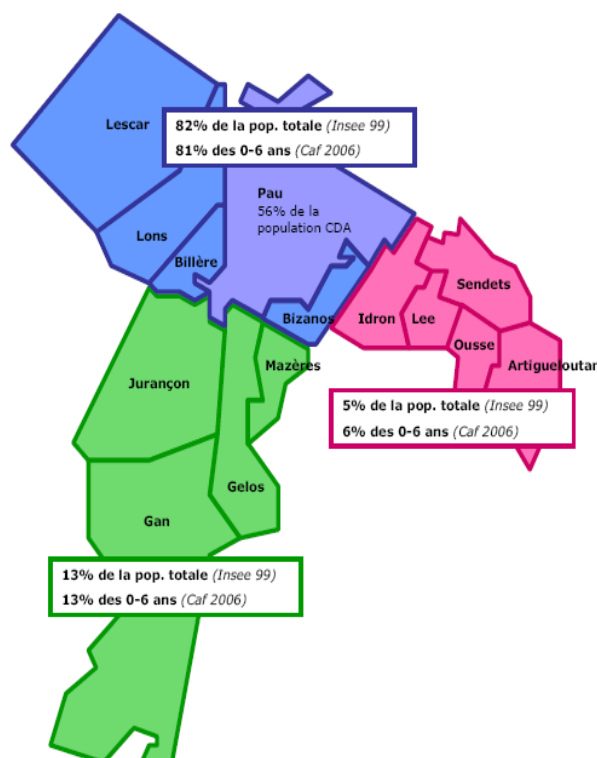
Partie 2 : Solidarités

1 Services aux familles : petite enfance, enfance, jeunesse, sports et loisirs

1.1 Enfance et Petite Enfance

1.1.1 Contexte territorial

Répartition de la population totale en 1999 (*Insee*) et des enfants de 0 à 6 ans révolus en 2006 (*Caf*)



Sur le territoire de l'agglomération, 25 structures d'accueil petite enfance agréées sont recensées. Leur capacité d'accueil totale atteint 830 places.

	Crèches	Haltes garderies
Nombre	20	5
Places	738	92

Source : CAF Béarn et Soule, 2009

La ville de Pau gère 4 structures dédiées à la **petite enfance** en régie : le point info Relais des Assistantes Maternelles (RAM) ainsi que les 3 crèches municipales.

La création d'un RAM intracommunautaire (Pau Sud/Pau Est) est à l'étude.

En 2008, la Communauté d'Agglomération a réalisé une étude³ relative aux besoins d'accueil des enfants de moins de 3 ans, en lien avec la CAF et la PMI. Au regard de projections démographiques, cette étude a proposé des

évolutions significatives des capacités d'accueil individuel et collectif, jusque là en déficit (en nombre de places et de structures). De plus, elle a relevé un manque de structures pour l'accueil occasionnel et des horaires de garde inadaptés aux contraintes professionnelles (pour les personnes qui travaillent en horaires décalés, le week-end...).

Le territoire de l'agglomération Pau Pyrénées compte deux Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP).

Neuf **Accueil de Loisirs Sans Hébergements** (ALSH) sont dénombrés sur le territoire. Un dixième est en projet sur la commune de Gan.

Les centres de loisirs de Pau sont exclusivement gérés par le secteur associatif. La Ville de Pau finance le fonctionnement dans le cadre de conventions. De grandes disparités existent en terme de fonctionnement des structures (formation et rémunération des animateurs, élaboration et conduite des projets éducatifs, restauration, intergénération et mixité, valorisation de la structure...).

³ Étude globale sur les besoins petite enfance sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Pau-Pyrénées. Les Petits Chaperons rouges 2008

Le diagnostic révèle également une répartition géographique déséquilibrée des centres de loisirs, au profit du nord de la Ville et au détriment du Sud et du Centre. Seuls les Francas ont mis en place un système de ramassage afin de répartir les enfants vers les différentes structures. Enfin, les locaux sont vétustes et un important programme de travaux devra être réalisé dans les prochaines années.

LA CAF finance des actions dans le cadre des Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaires. Ce dispositif, apparaissant majoritairement sur Pau et son agglomération, rassemble enfants, parents et accompagnateurs formés, identifiés dans un réseau de partenariat important avec les établissements scolaires. En 2009, un guide de l'aide et du soutien à la scolarité a d'ailleurs été édité en partenariat avec la CAF, la CDAPP, la Fédération des centres sociaux des Pyrénées-Atlantiques, le Conseil Général, le GIP DSU et l'Inspection Académique. Dans cet esprit, des coins parents ont également été initiés depuis plusieurs années et permettent aux parents de trouver un espace de rencontre et de conseil dans les relations avec leurs jeunes.

1.1.2 Action publique locale en matière d'enfance et petite enfance.

L'enfance et la petite enfance relèvent de compétences communales. Des projets sont actuellement en cours, pour l'accueil des jeunes enfants, à Pau (sur la zone d'activité Pau Pyrénées (Total, mairie Pau, CHP) avec TOTAL, le Centre Hospitalier et la Mutualité 64 et au niveau de l'extension de la crèche St Vincent de Paul), à Idron et à Gan (extension de 10 places)

Les directrices des crèches de Pau ont travaillé sur des initiatives en faveur du développement durable : expérimentation sur les couches réutilisables, travail sur l'encouragement à l'allaitement... Des actions inter-générationnelles entre les crèches et les maisons de retraite sont organisées. Toutefois, il s'agit d'expériences individuelles réalisées au coup par coup, sans cadre d'intervention.

Une démarche de co-construction d'une politique d'accueil au sein des centres de loisirs est en cours d'élaboration sur la Commune de Pau. L'ensemble des structures sont associées. L'objectif de cette démarche est de mettre en place une politique de fonctionnement et d'investissement via l'élaboration d'un projet commun.

Enfance/petite enfance et développement durable : premiers enjeux identifiés

Le groupe de travail identifie les quatre enjeux suivants :

- **Favoriser une pluralité des offres de services dédiés à l'enfance et à la petite enfance et permettre leur adaptation à l'évolution des besoins de la société**
- **Coordonner les initiatives communales (recensement des besoins, mutualisation de l'offre, pratiques conformes au développement durable...) et initier des projets collectifs entre les structures**

Une des pistes avancées par le groupe de travail est par exemple de favoriser les échanges entre les crèches de l'Agglomération afin de permettre aux enfants de se familiariser avec des environnements nouveaux.

- **Sensibiliser le personnel et les parents à l'utilisation de produits écoresponsables (alimentation, jouets, produits d'entretien...)**
- **Favoriser le lien à la nature**

Les membres du groupe de travail soulignent que Le lien à la nature est de plus en plus ténu, du fait de l'aseptisation des milieux d'accueil, de la réglementation et de l'application systématique du principe de précaution. Aussi, le retour à la nature constitue un enjeu important sur lequel l'Agenda 21 doit permettre des avancées, notamment dans sa déclinaison à l'échelle de la Ville de Pau.

1.2 Jeunesse

1.2.1 Contexte territorial

Les 15-29 ans représentent 22% de la population de l'agglomération (contre 17% sur le département). Une grande diversité de situations existe en fonction du niveau d'intégration ou d'exclusion économique ou sociale. Le fossé se creuse en termes de mixité sociale.

Les moins de 25 ans sont les plus touchés par le chômage (taux de 18,7%, contre 11,5% pour l'ensemble des actifs), même si une nette amélioration est constatée depuis 1999 (29,3%). La crise actuelle frappe les jeunes, surtout ceux qui avaient réussi une étape d'intégration professionnelle via le travail en intérim par exemple. La période de précarisation après la sortie du cursus scolaire dure entre 3 et 8 ans.

Le travail reste un facteur important de stabilisation et d'insertion sociale. La relation des jeunes au travail a évolué par rapport aux générations précédentes. Une grande diversité de comportements et parfois un manque de motivation sont observés. Les jeunes accordent de plus en plus d'importance aux relations sociales qui se développent dans leur vie professionnelle.

Les jeunes accompagnés par la Mission Locale font état d'une inquiétude réelle face à l'avenir. Ils sont pessimistes sur leur place dans la société. Ils intègrent la volatilité du monde dans lequel ils vivent, développent des trajectoires courtes et rapides. La culture urbaine est très forte. Ils se mobilisent assez peu sur de grandes causes dans le temps mais multiplient les expériences. Les

professionnels de ce secteur indiquent que le développement de l'accès à la citoyenneté pourrait permettre à ce public de trouver une place dans la société.

A cet égard, l'action des collectivités doit être de faciliter l'accès des jeunes aux actions sportives et culturelles, vecteurs d'intégration. La gratuité de l'accès aux ressources ne suffit pas. Il convient d'accompagner les jeunes et de les stimuler. L'agenda 21 semble donc une opportunité à saisir pour décloisonner les approches, favoriser la transversalité entre les publics et entre les lieux.

1.2.2 Action publique locale en matière de jeunesse

A l'échelle de l'agglomération, le GIP DSU organise des **Ateliers jeunes**, qui proposent des travaux d'intérêt collectif dans le but de :

- lutter contre l'inactivité des jeunes de 14 à 20 ans et en particulier de mener une action de prévention contre la délinquance et la marginalité ;
- contribuer à l'insertion et à la formation des jeunes ;
- améliorer le cadre de vie des habitants dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Chaque année, 80 ateliers jeunes sont organisés. 40 structures partenaires et 600 jeunes participent à ce dispositif. Les travaux (rénovation, peinture, nettoyages d'espaces verts ou de rivières...) sont initiés et portés par les jeunes eux mêmes. Ils sont le plus souvent réalisés dans les quartiers, parfois avec les habitants. Cette opération concourt donc pleinement au maintien de la cohésion sociale et au développement durable. L'agenda 21 peut constituer une opportunité pour relier ce dispositif à d'autres enjeux locaux comme la préservation de l'environnement.

A l'échelle de la ville de Pau, il n'existe pas de politique municipale en direction de la jeunesse, mais les élus ont la volonté de compléter les actions déjà mises en œuvre par la mission locale.

La création d'un **Conseil Local des Jeunes**, constitué de 34 jeunes (17 titulaires et 17 suppléants) du Collège (6ème à 4ème) a pour enjeu de faire appréhender par ce public la notion d'intérêt général. Une première phase d'immersion permettra tout d'abord que les jeunes s'approprient le fonctionnement des collectivités locales et les projets portés par la Ville. L'objectif est également qu'ils aillent à la rencontre des autres jeunes de la Ville. Ils seront soutenus dans leur travaux par une équipe d'Unis-Cités.

La création du Conseil Local des Jeunes sera complétée par l'organisation en 2010, du colloque national de l'ANACEJ.

La Ville de Pau porte également le projet d'aménagement d'un **Local jeunes rue Lamothe**. Ce projet est né du constat de l'absence de lieux où les jeunes collégiens et lycéens peuvent se retrouver, notamment le midi et en début de soirée au centre ville. L'aménagement du local n'est pas encore abouti, mais le principe est de créer du lien entre les jeunes et vers les associations qui ont des actions ciblées vers ce public. Bien que porté par la Ville, ce projet revêt une dimension communautaire, puisqu'il s'adresse à des jeunes en provenance de diverses communes de l'Agglomération.

L'aménagement de la Maison des Jeunes rue Lamothe doit être l'occasion de sensibiliser les jeunes au développement durable via une réalisation exemplaire de laquelle ils devraient être acteurs.

Enfin, la **Carte Municipale des Jeunes**, qui permet aux jeunes de la Ville d'accéder gratuitement à des manifestations culturelles ou sportive, doit être repensée afin de mieux tenir compte des attentes des jeunes et de la manière de les capter. Un travail est entrepris dans ce sens.

Jeunesse et développement durable : premiers enjeux identifiés

Le groupe de travail identifie les enjeux suivants :

- **Favoriser l'appropriation de l'espace urbain par les jeunes et les placer au cœur de l'animation de la cité.** Il s'agit de valoriser le mieux possible le potentiel créatif des jeunes pour animer la ville.
- **Promouvoir l'intergénération et modifier le regard sur les jeunes**

L'enjeu est de permettre la cohabitation de tous les publics au sein d'espaces partagés. (exemple des espaces publics de Madrid ou Barcelone).

- **Favoriser l'accès à la citoyenneté des jeunes ;** Il s'agit également de promouvoir les espaces qui favorisent la mixité (conseil local des jeunes, espaces jeunes...)
- **Favoriser l'installation des jeunes et leur permettre d'étudier, travailler, participer à la vie associative...** Cet enjeu doit être lié au Plan Local de l'Habitat en cours de révision.
- **Permettre aux jeunes de trouver des lieux et des moyens d'expression**

La création de l'espace Jeune rue Lamothe doit servir d'espace de construction, de discussion et de création pour ce public.

- **Accompagner les jeunes dans la découverte de l'offre culturelle et de loisirs de l'agglomération.** Il s'agit d'inviter les jeunes à être curieux. Un important travail de diversification des moyens de communication est à réaliser, notamment sur l'offre périscolaire (le rôle d'Internet est rappelé).
- **Favoriser les liens entre les projets des établissements scolaires et l'animation de la Ville.**

1.3 Sports et loisirs

1.3.1 Contexte territorial

Pau a une réputation de ville sportive qui participe de l'image de la collectivité et de son attractivité économique. C'est la seule ville de cette taille à être représentée dans trois disciplines de haut niveau à haute visibilité (basket, rugby, football).

80 disciplines sportives sont accessibles à l'échelle de l'Agglomération et 70 à l'échelle de la Ville. La proximité de la mer, de la montagne et la politique de soutien aux clubs expliquent en parti le foisonnement associatif de la ville de Pau.

Le Centre de Ressources Sportifs Nelson Paillou est une structure unique en France qui a pour objectif de soutenir les jeunes sportifs en phase d'accès au haut niveau et d'apporter des services à l'ensemble des bénévoles sportifs du département.

Les sports de pleine nature sont en développement avec notamment l'ouverture du stade d'eaux

vives au public.

Les équipements sportifs de la Ville totalisent un million d'entrées par an. Il s'agit du service le plus en contact avec les usagers. L'organisation de l'accueil paraît à améliorer.

La Ville de Pau dispose d'un patrimoine sportif à deux facettes :

- des équipements majestueux qui font la notoriété de la Ville et lui permettent d'accueillir chaque année des rendez-vous d'ampleur européenne (Palais des sports, stades d'eaux vives...).
- des équipements dédiés au sport pour tous qui sont en mauvais état et nécessitent des travaux importants pour les mettre au standard et en améliorer les performances énergétiques.

Du fait de l'importance des pratiques, certains équipements s'avèrent aujourd'hui insuffisant : certains terrains de jeux et gymnases sont saturés. Un plan de rénovation du patrimoine doit être engagé. Des équipements nouveaux sont programmés comme la construction d'une piscine dotée d'un bassin de 50 m et la réalisation de terrains de football synthétiques. Enfin, une enquête en cours de réalisation permettra de mieux connaître le profil des pratiquants et leurs attentes.

1.3.2 Action publique locale en matière de sport et loisirs

La politique sportive communautaire est axée sur le transfert d'équipements et le soutien aux clubs sportifs de haut niveau. Les clubs de haut niveau ont signé un contrat d'objectifs avec la Communauté d'Agglomération et la Ville de Pau relatif notamment à leur engagement citoyen. Ainsi, à titre d'exemple, les clubs de basket et de football ont une implication forte dans le domaine de l'handisport. Les clubs professionnels interviennent très régulièrement dans les écoles et les centres sociaux. Plusieurs clubs mènent des actions en faveur de l'intégration des déficients mentaux dans des clubs de valides. Le Pau FC intervient très régulièrement auprès des jeunes du quartier Ousse des Bois. Ce contrat d'objectifs doit être enrichi de manière collective, rendu visible et partagé.

Une journée sports en famille est organisée depuis 2 ans à l'initiative de la DDJS. L'organisation de cette journée tend à être reprise par les communes. En 2009, Billère, Lescar et Pau se sont associés à cette manifestation dont l'objectif est de promouvoir le sport et de permettre aux familles de découvrir les activités proposées par les clubs locaux.

La Ville accorde au milieu sportif près de 1,8 Million d'€ d'aides en 2009, soit environ 30% de plus que les villes de taille équivalente.

Les axes de la politique sportive municipale en cours de définition visent à :

1. Développer le sport comme outil d'intégration, de citoyenneté et d'éducation
2. Contribuer à l'animation de la ville
3. Développer les actions sur le temps des vacances scolaires
4. Soutenir les initiatives qui luttent contre les différentes formes d'exclusion
5. Favoriser l'accès de tous aux pratiques sportives

Pour atteindre ces objectifs, une démarche de renouvellement des modalités d'accompagnement du milieu associatif est en cours. Cette démarche vise à favoriser les associations qui mutualisent et mettent en place des partenariats, à développer le soutien adapté et favoriser le croisement du champ sportif avec d'autres champs du secteur associatif (culture ou environnement par exemple).

Une action spécifique de sensibilisation des personnes âgées à l'intérêt d'une activité physique régulière en liens avec les clubs a été mise en place. Des liens sont développés notamment entre les thèmes du sport et de la santé, via notamment les trois éducateurs de la Ville.

Sports et loisirs et développement durable : premiers enjeux identifiés

En lien avec les thèmes précédents, le groupe de travail identifie sept enjeux en matière de sport et de développement durable :

- **Intégrer les critères d'éco-responsabilité aux conventions de partenariat avec le milieu associatif, sportif, de formation et culturel**
- **Développer l'inter-génération et l'accès de tous au sport et à la culture**
- **Mettre à niveau les équipements sportifs et culturels, notamment en matière énergétique et responsabiliser les usagers**
- **Développer les liens entre culture, sports, santé et environnement**
- **Généraliser une organisation éco-responsable des manifestations sportives**
- **Encourager les coopérations et les mutualisation dans le monde associatif.**
- **Encourager et stimuler le bénévolat**

2 Services aux personnes âgées et aux handicapés

2.1 Les personnes en situation de handicap

2.1.1 Contexte territorial

En 2008, sur le territoire de la Communauté d'agglomération, la CAF Béarn et Soule recense 2891 adultes handicapés bénéficiant d'une allocation AAH (contre 2800 en 2002). Parmi eux, 2116 demeurent à Pau.

Beaucoup d'associations s'occupent de personnes en situation de handicaps. Il n'existe pas, à l'échelle de la Ville ou de l'Agglomération, de lieu de dialogue et de travail pour ces structures et pour un travail de réflexion avec les autres acteurs du monde socio-économique. Seule la MDPH, Maison Départementale des Personnes Handicapées a pour objet de faciliter les démarches des publics visés par les droits et prestations. Le dispositif englobe l'écoute, l'information, l'évaluation des besoins, l'accompagnement, le conseil et la sensibilisation des citoyens aux problématiques de handicap.

2.1.2 Action publique locale

Le handicap est une question très transversale qui, au niveau de l'action municipale et communautaire doit s'intégrer dans l'accomplissement des missions de service public. L'action des collectivités est notamment guidée par la Loi Relative à l'égalité des chances de 2005, dont un des objectifs est de faciliter l'intégration des handicapés dans la vie sociale. Si une commission Handicap existe à la ville de Pau, il n'existe pas de réelle politique en la matière.

L'ensemble des bâtiments recevant du public et du réseau de transports en commun devront être aux normes d'accessibilité en 2015 (acquisition de bus accessibles aux personnes à mobilité réduite, mise en conformité des points d'arrêt et des cheminements). Il s'agit d'un travail de grande ampleur. L'étude diagnostic relative à la mise en accessibilité est prête à être lancée, mais le Préfet a souhaité une démarche intercommunale ce qui nécessite au préalable une concertation avec les communes pour recenser les besoins. La prise en compte des personnes handicapées est également désormais intégrée dans les travaux de voirie. Au printemps 2009, une action de sensibilisation des élus et des services a été menée et à consister à déambuler en ville en fauteuil roulant. L'exercice a permis d'attirer l'attention sur la nécessité d'aménager la ville en tenant compte des spécificités des personnes à mobilité réduite en général.

Deux éléments semblent faire aujourd'hui défaut dans une politique d'intégration des handicapés :

- **L'intégration professionnelle.** La ville de Pau et la Communauté d'Agglomération respectent leur obligation d'intégration de personnes handicapées dans les services. Pour autant, des progrès pourraient être réalisés afin de tenir compte de parcours individuels. L'ADAPEI et l'Association des Paralysés de France fédèrent plusieurs ateliers dont certains ont été victimes de la crise en leur qualité de sous-traitants d'entreprises « classiques ». Un champ particulier d'investigation pourrait concerner le développement d'activités de production en lien avec le développement durable. Il conviendrait également de favoriser l'accès de ces structures à la commande publique locale.
- **L'intégration sociale** au travers notamment de la facilitation de l'accès à la culture et aux loisirs. Quelques initiatives existent qui mériteraient d'être développées : les travaux de mise en accessibilité du théâtre de verdure, une projection mensuelle de film au Méliès à destination des non voyants, la participation de la Ville de Pau au festival du handicap organisé par Béarn Handisport en lien avec un collectif d'associations. Des pistes existent aussi telles que la gratuité des places de spectacles pour les adultes accompagnant.

Au niveau scolaire, existe l'obligation d'accueil des enfants handicapés. Il manque néanmoins d'accompagnants. Les parents apparaissent souvent en échec de dialogue vis à vis des structures classiques. Un gros travail semble à réaliser dans ce domaine. Il est à noter que la Ville de Pau prend en charge les frais de pause méridienne des assistants d'enfants handicapés (salaires et repas). En partenariat avec l'ADAPEI, elle a également décidé d'aménager un groupe scolaire pour l'accueil du SESSAD⁴ les petits princes, suite à l'ouverture, en 2007, d'une classe d'intégration scolaire (CLIS) pour enfants autistes au sein du groupe scolaire du Buisson (une première dans le département). La Ville de Pau a décidé de former les ATSEM et le personnel de cantine à l'accompagnement des enfants handicapés.

Enfin, les personnes en situation de handicap bénéficient des services des CCAS envers les personnes dépendantes, ainsi que d'aides extra-légales pour leur équipement, par exemple.

4 Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile, initié par l'ADAPEI

Personnes en situations de handicap et développement durable : premiers enjeux identifiés

Les membres du groupe de travail identifient trois familles d'enjeux :

Adaptation de la société aux PMR

- **Favoriser l'intégration des personnes handicapées à la vie ordinaire ou au sein de l'entreprise**, notamment par le biais d'une sensibilisation grand public
- **Mieux utiliser le sport et la culture comme vecteur d'intégration des personnes handicapées**
- Dans le cadre du PLH, **veiller à mixer les habitats adaptés aux PMR dans des zones d'habitat ordinaire** (ne pas créer de ghettos de personnes handicapées)

Engagement des collectivités :

- **A l'échelle des communes, formaliser une politique en la matière**
- **Être exemplaire en tant que collectivité**

Activité économique :

- **Favoriser l'accès des ESAT à la commande publique locale**
- **Développer des activités de production adaptées aux personnes handicapées en lien avec le développement durable**

2.2 Services aux personnes âgées

2.2.1 Contexte territorial

En 2006, sur le territoire de l'agglomération, les personnes de plus de 60 ans étaient au nombre de 35 605, soit 23% de la population. La part des plus de 75 ans est passé de 8,8% en 1999 à 9,9% en 2006. Pour autant, ce taux reste en dessous de la moyenne départementale (10,5%).

Tableau 6: Une population légèrement vieillissante

	CdA Pau-Pyrénées			Pyrénées-Atlantiques
	Population 2006	%	Population 1999 (%)	2006
0-14 ans	22 373	15,0%	15,3%	16,2%
15-29 ans	33 226	22,3%	23,1%	16,8%
30-44 ans	28 453	19,1%	20,3%	20,4%
45-59 ans	29 254	19,6%	18,4%	20,9%
60-74 ans	20 880	14,0%	14,1%	15,1%
75 ans et +	14 725	9,9%	8,8%	10,5%
Total	148 911	100%	100%	100%

Source : Observatoire social urbain, 2009

Pour information l'indice de vieillesse sur l'agglomération paloise est de 1,10, c'est à dire que l'on compte 110 personnes de plus de 60 ans pour 100 personnes de moins de 20 ans. Ce ratio est en hausse par rapport à 1999 (1,04).

Dans chaque commune, la mise en place du plan canicule permet d'identifier les personnes en situation d'isolement (inscription volontaire de la part de la personne).

Le nombre de lits pour les personnes âgées dépendantes stagne malgré une augmentation importante des besoins. Le milieu associatif apporte de nombreux services aux personnes âgées dépendantes ou semi-dépendantes (ex : ADMR⁵ et portage des repas)

Enfin, les CCAS constatent une augmentation de la pauvreté chez les personnes âgées. Certaines doivent par exemple être aidées pour se chauffer. D'autres n'ont pas les moyens de contracter une couverture mutuelle.

2.2.2 Action publique locale en matière de services aux personnes âgées

Le Centre Local d'Information et de Coordination (qui correspond à un office municipal des personnes âgées) mène des actions de prévention et d'information auprès des personnes âgées et des accompagnants. Ce centre mène des actions à l'échelle de l'Agglomération (ex : évaluation des personnes souhaitant disposer d'une aide à domicile) .

La politique de solidarité des communes s'exprime essentiellement via les Centres Communaux d'Action Sociale, qui organisent, en régie, en tant que mandataire ou par l'intermédiaire d'un prestataire extérieur :

- des services d'aides à domicile ;
- des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) ;
- le portage des repas ;

5 Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural

- un service de Téléassistance ;
- l'information, le conseil et l'accompagnement dans l'instruction des demandes d'APA.

Certaines communes de l'agglomération, comme celle de Billère, ont recours au service d'aide à domicile du CCAS de Pau.

Seuls les CCAS constitués sont en capacité d'offrir ces services (Pau, Billère, Jurançon, Lescar, Lons, Gan). Par contre, traditionnellement et quel que soit la taille des communes, un colis de Noël ou un repas sont offerts aux personnes de plus de 60 ans.

Zoom sur le CCAS de la Ville de Pau

A travers son pôle gérontologique, le CCAS de la Ville de Pau gère et anime plusieurs services :

- service d'aide et de maintien à domicile, (aides ménagères, repas, téléassistance...)
- service de soins infirmiers à domicile, en conventionnement avec le conseil général et l'Etat ;
- la gestion de Nousté Soureilh, un établissement d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes (EHPAD) de 80 lits.
- la gestion de 2 foyers logements : Margalide (42 appartements) et Beth Ceü (54 appartements). Leur réhabilitation est prévue pour 2010.
- l'Unité d'Action Sociale qui regroupe une dizaine de travailleurs sociaux chargés de l'accompagnement social des personnes âgées. Cette unité intervient en subsidiarité du Conseil Général sur le territoire communal.

Quelques initiatives sont en marche pour combler le manque de lit pour personnes dépendantes :

- La Ville de Jurançon projette la création d'une maison de retraite publique dans le cadre de la création d'un pôle intergénérationnel (la maison de retraite serait construite sur le même site que le pôle enfance et la MJC).
- Le CCAS de Pau envisage, à l'horizon 2013, la réhabilitation et l'extension de la maison de retraite. La création d'un accueil de jour et d'un accueil permanent est prévue.

Pour finir, certains CCAS relèvent l'intérêt de mutualiser certains services à l'échelle de l'agglomération. L'établissement de l'Analyse des Besoins Sociaux, qui est une obligation faite aux CCAS encore peu remplie à ce jour sur le territoire, trouverait également toute sa pertinence à l'échelle communautaire. Aussi, la question de la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale est posée, sans que les réflexions ne soient réellement entamées aujourd'hui.

Services aux personnes âgées et développement durable : premiers enjeux identifiés

A l'issu des réunions, le groupe de travail identifie deux familles d'enjeux :

Offre de services :

- **Améliorer la connaissance des besoins en services des personnes âgées**
- **Mutualiser, à l'échelle de l'agglomération, l'offre de services aux personnes âgées**
- **Accompagner les personnes âgées dans leurs besoins d'évolution de leur habitat, que ce soit en terme de parcours résidentiel ou d'adaptation de leur logement**

Animation :

- **Accompagner les projets inter-générationnels et favoriser la transmission des savoirs**
- **Favoriser l'implication des personnes âgées à la vie de la ville**
- **Rompre l'isolement des personnes âgées et des accompagnants.**

3 Insertion professionnelle, accompagnement vers l'emploi

3.1 Contexte territorial

En 2008, sur l'agglomération 3255 bénéficiaires du RMI sont recensés (dont 2292 sur la ville de Pau), contre 3023 en 2002. (Source : CAF Béarn et Soule, 2009)

Sur le territoire, le profile des personnes les plus éloignées de l'emploi et difficile à établir. L'union européenne, dans le cadre du Fonds Social Européen, cible « *les personnes en grande difficultés sociale et professionnelle* » comme suit :

- chômeurs de longue durée ;
- travailleurs handicapés ;
- allocataires de minima sociaux ;
- jeunes peu ou pas qualifiés ;
- personnes souffrant de discrimination, habitants des quartiers prioritaires, sortant de prison, personnes sans domicile fixe...

Tableau 7 : Population active sur le territoire de la Communauté d'agglomération

	CA Pau-Pyrénées		Pyrénées-Atlantiques
	2006	1999	2006
Population des 15-64 ans	98432	93520	403385
Actifs (%)	67,7%	65,7%	71,0%
<i>actifs ayant un emploi (%)</i>	59,9%	56,2%	64,1%
<i>Chômeurs (%)</i>	7,8%	9,2%	6,9%
Inactifs (%)	32,3%	34,3%	29,0%
<i>élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés (%)</i>	15,0%	17,5%	10,6%
<i>retraités ou préretraités (%)</i>	7,7%	7,2%	9,0%
<i>autres inactifs (%)</i>	9,6%	9,6%	9,4%

Dans l'agglomération paloise 67,7% des 15-64 ans sont des actifs. La part de actifs ayant un emploi a fortement augmenté mais reste inférieure à la moyenne départementale.

Nota : au sens du recensement INSEE, un chômeur est une personne qui n'a pas d'emploi et qui en recherche un. Le nombre peut donc être différent des statistiques des demandeurs d'emploi du Pôle Emploi car tous les chômeurs ne sont pas inscrits au Pôle Emploi.

Source : Observatoire Social Urbain, 2009

Le taux de chômage de l'agglomération paloise est de 11,5%, en forte diminution par rapport à 1999 (14,1%). Toutes les catégories de population (sexe, âge) bénéficient de cette baisse. Le taux de chômage des femmes reste supérieur à celui des hommes mais l'écart se réduit en 2006. Les moins de 25 ans sont les plus touchés mais leurs taux de chômage a fortement diminué depuis 1999.

Tableau 8 : Évolution du chômage sur Pau Pyrénées

	CA Pau Pyrénées		Pyrénées-Atlantiques	
	2006	1999	2006	1999
Nombre de chômeurs	7659	8640	27776	32088
Taux de chômage	11,50%	14,10%	9,70%	12,30%
Hommes	9,90%	11,40%	7,80%	9,40%
Femmes	13,20%	16,90%	11,90%	15,60%
< 25 ans	18,70%	29,30%	18,40%	27,60%
25-49 ans	11,50%	13,80%	9,30%	11,70%
> 50 ans	7,70%	10,00%	7,10%	9,00%

Taux de chômage = nombre de chômeurs / nombre d'actifs

Source : CDAPP, Cellule Statistiques, 2009

Depuis le quatrième trimestre 2008, la crise économique impacte directement le marché du travail. Le retour à l'emploi est rendu encore plus difficile pour les personnes qui étaient déjà fragiles et dont le profil est le moins recherché (manque de qualification ou d'expérience professionnelle) ou qui subissent des freins à l'emploi (manque de mobilité, problème de santé, situation familiale...). Elles glissent progressivement dans la précarité, Demandeurs d'emploi de longues durée, puis Allocation de Solidarité Spécifique puis Revenu de Solidarité Active. A la fin Juillet 2009, les demandeurs d'emploi de plus de 1 an ont augmenté de 15% en un an (source : diagnostic réalisé par DIRECCTE ; octobre 2009)

Les acteurs de l'emploi révèlent qu'un décalage croissant existe entre les droits « théoriques » des personnes défavorisées et l'accès réel et l'efficacité des dispositifs destinés à favoriser l'insertion professionnelle. A titre d'exemple, en fin d'année 2009, la part des travailleurs pauvres pouvant prétendre au RSA et qui percevra effectivement cette allocation est estimée à 25%.

Le taux de couverture (Rapport entre l'offre / public éligible) est faible en matière de public éloigné de l'emploi. Un rapport de la DRTEFP Aquitaine sur les Plan Locaux pour l'Insertion et l'Emploi de la Région estimait en 2006 que ce taux était de seulement 10 % en moyenne en Aquitaine et de 9 % pour l'agglomération de Pau.

L'agglomération de Pau, comme beaucoup d'autres territoires en France fera l'objet d'une réorganisation des sites Pôle Emploi prévue avant le 31 décembre 2009. Toutefois, malgré des recrutements à Pôle Emploi ou au Conseil Général des Pyrénées Atlantiques le rapport entre le nombre professionnel et les usagers concernés s'est dégradé depuis la fin 2008 sur le territoire.

3.2 Action publique locale en matière d'accompagnement vers l'emploi

A l'échelle de l'agglomération, le **PLIE** (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) Pau Pyrénées est un outil d'animation, de coordination, d'innovation et de mise en œuvre des politiques en matière d'insertion, d'emploi et de formation. Son public correspond aux personnes les plus éloignées de l'emploi : chômeurs de longue durée, travailleurs handicapés, allocataires de minimas sociaux, jeunes peu ou pas qualifiés, personnes en difficultés d'insertion sociale et professionnelle. En 2008, le PLIE a accompagné 653 personnes éloignées de l'emploi, grâce à ses 10 conseillers référents. Le taux de sortie positive après 6 mois de travail salarié ou de formation qualifiante a été de 61,46 % dont :

- 54,69 % de taux d'accès à un emploi durable.
- 5,21 % de taux d'accès à une formation qualifiante.
- 1,56 % de taux de Création d'Activité.

Le PLIE a également permis la réalisation de contrat de travail avant la sortie des participants :

- 256 étapes emploi de parcours stable pour 212 participants.
- 504 étapes emploi de parcours temporaire pour 322 participants.

Le développement et la généralisation de la clause d'insertion dans les marchés publics de la CDAPP par une délibération prise en décembre 2007 vise l'insertion sociale et professionnelle des habitants. Cela permet d'impulser auprès des entreprises une démarche de développement durable. Avec l'ensemble de ses partenaires, en 2008, le PLIE a géré plus de 6 500 heures de travail pour une progression de 60 % sur un an. L'année 2009 prévoit plus de 10 000 heures d'insertion.

Dans le cadre de la politique de la Ville, le **Club Emploi et Développement du Hameau** offre un lieu de proximité pour les habitants et les entreprises du quartier du hameau sur les questions de l'emploi et du développement économique. En 2008, 286 ont été suivis au CEDH par le conseiller de la Mission Locale et 102 adultes ont été accompagnés par le référent PLIE. 51 personnes ont trouvé un emploi durable et 74 parcours de formation ont été mis en place. En moyenne, près de 5 CDI et 15 CDD ont été signés par mois. Enfin, les opérations réalisées ou en cours concernent :

- Accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi du quartier du Hameau ;
- Demi-journées d'information et de recrutement avec les entreprises ;
- Espace coaching au village de l'emploi ;
- Financement de diverses actions de formation / mobilisation : français langue étrangère, découverte des métiers de la fonction publique territoriale, chantiers montagne.
- Café de l'emploi ;
- Mise en place d'un Service d'Amorçage de Projets (appui à la création d'entreprise).

Toutefois, l'offre en matière d'insertion professionnelle est insuffisante pour certains publics ou pour certaines étapes de parcours d'insertion (ex : insuffisance des chantiers d'insertion proposés par l'agglomération).

Insertion professionnelle et développement durable : premiers enjeux identifiés

A l'issu des deux réunions, les enjeux suivants sont identifiés

Exemplarité de la collectivité :

- **Utiliser les ressources des collectivités et institutions publiques en tant que structures employeurs (contrats d'apprentissage, contrats aidés, valorisation des métiers de la ...)**
- **Veiller à ce que tous les projets valorisés par la collectivité respectent les critères du développement durable**

Insertion par l'activité économique :

- **Inciter et soutenir les entreprises locales à adopter les démarches d'insertion par l'activité économique**
- **Impulser et soutenir la création de structures d'Insertion par l'Activité Économique**

Actions par cible :

- **Renforcer l'accompagnement des publics prioritaires : jeunes de moins de 26 ans, plus touchés par le chômage ; personnes peu qualifiées et/ou démobilisées.**
- **Renforcer les actions destinées aux créateurs d'entreprises (coopérative d'activité, couveuse...)**
- **Développer les actions en faveur de l'insertion et de l'emploi dans les domaines des éco-activités et de l'environnement**

4 Information et participation citoyenne

La Communauté d'Agglomération et la Ville de Pau n'ont pas une grande expérience de la participation des habitants à la vie municipale et communautaire. Celle-ci est le fait d'initiatives isolées liées à la nature des projets et des initiatives des services, sans cadre d'ensemble. Le développement de la concertation et de la participation des habitants est cependant désormais considéré comme un atout pour l'action publique locale sous réserve de la compréhension mutuelle des tenants et aboutissants de la concertation.

La Ville de Pau a créé en 2008, 6 conseils de quartiers dont l'action se décline en 4 niveaux d'implication des habitants à la vie communale : l'information, la consultation, la concertation et l'initiative citoyenne. Un chargé de mission conseils de quartier chargé du suivi du fonctionnement et des liens entre la Ville et les Conseils a été recruté. Une charte des conseils de quartiers qui définit les modalités de fonctionnement a été établie. Plusieurs autres communes de l'Agglomération ont mis en place des démarches similaires (Jurançon, Gan) mais aussi des

conseils municipaux de Jeunes (Billère) ou des commissions extra-municipales (Lescar).

La Ville de Pau souhaite créer un espace d'information et de concertation sur les grands projets et l'aménagement, nommé « Ateliers de la Cité ». Les réunions publiques se développent.

Un conseil de Développement, commun au contrat de Pays et au contrat d'Agglomération a été mis en place en 2002. Ce conseil a été renouvelé en 2008-2009 et une chargée de mission assure son animation et son fonctionnement. Le Conseil de Développement est notamment chargé d'émettre un avis sur le contrat d'agglomération et le contrat de Pays. Il peut également être sollicité sur d'autres sujets, à l'initiative de la collectivité.

D'autres instances de gouvernance, adossées à des dispositifs ou politiques particulières existent. C'est le cas, par exemple, de l'Atelier Participatif du Hameau mis en place dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier du Hameau et qui vise à rendre les habitants acteur du projet de rénovation urbaine. Plusieurs actions ont été mises en place dans le cadre de l'atelier participatif comme la concertation sur l'aménagement des voiries du quartier, la création de groupes de travail sur le projet de Parc Urbain du Quartier, l'organisation d'ateliers jeunes, ou la mise en page du journal « l'écho des frontières ».

Le développement de la participation est au coeur des enjeux de l'Agenda 21 puisque ce dernier doit faire l'objet d'une concertation avec les habitants et les acteurs économiques du territoire. Outre le dispositif de concertation envisagé dans le cadre de la démarche, la réalisation d'une charte de la participation est prévue. Le travail aura pour objectif de définir les principes et les exigences minimales en termes de concertation dans le cadre de la conduite de projet. Un groupe de travail ad'hoc, associant élus, instances existantes formalisées et experts de la concertation sera créé dans le cadre de l'Agenda 21.

Participation citoyenne et développement durable : premiers enjeux identifiés

A l'issue des deux réunions du groupe de travail, les enjeux suivants sont identifiés :

- **Définir un cadre global de la concertation pour les projets de la collectivité** afin de rationaliser les moyens et de rendre lisibles les dispositifs mis en place
- **Sensibiliser/former les membres des instances de concertation au développement durable**
- **Favoriser la mise en place d'expérimentations impliquant les habitants dans la conduite du changement (ex : foyers témoins en matière de gestion des déchets, Agenda 21 familles....)**
- **Valoriser les initiatives citoyennes**

Le bénévolat, par exemple, doit être valorisé comme un moyen pour les jeunes d'entrer dans la vie et dans la citoyenneté.

- **Appréhender la démocratie participative par le biais d'*itinéraires de la citoyenneté*.**

La Citoyenneté revêt plusieurs formes. Elle commence dans les relations ou les solidarités de voisinage jusqu'aux engagements politiques. Globalement, la puissance publique va trop vite lorsqu'elle souhaite partager ses projets avec ses habitants. Ces derniers ne sont pas formés et restent dans l'incapacité d'appréhender la complexité des projets proposés et de leurs impacts. Il s'agit donc d'accompagner les habitants vers de plus en plus d'implication.